

dossier DE PRESSE

Jeudi 24
Septembre
2015

Journée nationale de la qualité de l'air : Le plan d'actions de la Métropole pour Rouen et son territoire

À l'occasion de la première journée nationale de la qualité de l'air le vendredi 25 septembre prochain et dans l'optique de la COP21, conférence des Nations unies sur les changements climatiques organisée à Paris sous la Présidence de Laurent Fabius, la Métropole Rouen Normandie présente son plan d'actions pour améliorer la qualité de l'air sur son territoire.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 offre des opportunités nouvelles aux territoires et la Métropole entend s'en saisir.

La loi qui vient d'être adoptée par le Parlement constitue un tournant. Elle consacre une prise de conscience et la mobilisation de notre Pays sur les grands enjeux environnementaux à quelques mois de la COP21.



Acte fondateur d'une révision profonde de notre modèle énergétique, cette loi articule un programme d'actions rigoureux pour les citoyens, les entreprises, les territoires. La Métropole s'engage et utilise des outils mis en place par le législateur.

Lancement d'une concertation pour une ou plusieurs zones à circulation restreinte sur le territoire de la Métropole.

De nombreuses villes d'Europe (déjà 194 villes dans 9 pays) ont choisi d'agir contre la pollution de l'air en limitant l'accès aux véhicules ne répondant pas à certaines normes d'émission, suivant l'exemple de la Suède dès 1996. La France accuse sur ce point un singulier retard sur lequel le législateur a souhaité intervenir.

dossier DE PRESSE

Ainsi, la loi sur la Transition Énergétique offre la possibilité de créer des zones à circulation restreinte « pour lutter contre la pollution atmosphérique »¹. La Métropole entend répondre favorablement à cette sollicitation et organisera la concertation afin d'établir une ou plusieurs zones à circulation restreinte sur le territoire de la Métropole. Ce travail sera articulé avec le dispositif de vignettes à apposer sur le pare-brise des véhicules en fonction des émissions de polluants atmosphériques annoncé par le Gouvernement pour 2016.

La Métropole répond dans ce cadre à l'appel à projet « Villes respirables en 5 ans » lancé par le Ministère de l'Écologie

En juin dernier, Ségolène ROYAL, Ministre de l'Écologie a encouragé les collectivités à s'engager pour la qualité de l'air à travers l'appel à projets « Villes respirables en 5 ans ». Cet appel vise à faire émerger des « villes laboratoires » volontaires pour garantir, dans un délai de 5 ans, un air sain aux populations.

La Métropole Rouen Normandie a déposé sa candidature, prenant très sérieusement en compte la mise en demeure de la France par la Commission Européenne pour ses dépassements du seuil de dioxyde d'azote.

Pour réaliser ce plan, la Métropole lauréate pourra bénéficier d'accompagnements financiers importants, en particulier via le fonds de financement de la transition énergétique, les prêts bonifiés de la Caisse des Dépôts, de la Banque Publique d'Investissement. Elle se verra aussi proposer un accompagnement méthodologique de la part des services de l'État et de l'ADEME.



¹ Ce que dit la loi : « Pour lutter contre la pollution atmosphérique, des zones à circulation restreinte peuvent être créées dans les agglomérations et les zones pour lesquelles un plan de protection de l'atmosphère est adopté, en cours d'élaboration ou en cours de révision en application de l'article L.222-4 du code de l'environnement, par le maire ou par le président d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre lorsque celui-ci dispose du pouvoir de police de la circulation, sur tout ou partie du territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale »

dossier DE PRESSE

Le fond de financement de la transition énergétique soutiendra les études des territoires lauréats avec un taux maximal de 50 % et les investissements, hors infrastructures de transport, avec un taux maximal de 30 %, et un soutien plafonné à un million d'euros pour la totalité du projet.

Une action résolue à travers l'ensemble des documents stratégiques et des outils de planification de la Métropole

La Métropole Rouen Normandie est compétente en matière de protection, mise en valeur de l'environnement ainsi que du cadre de vie ce qui inclut le domaine de la lutte contre la pollution de l'air. Dans le cadre des orientations fixées par le Schéma Régional Air Climat Énergie et du Plan de Protection de l'Atmosphère de Haute-Normandie, l'échelle de la Métropole est pertinente et permet d'agir grâce à plusieurs levier :

- Le Plan Climat Air Energie Territorial, en cours d'élaboration, la Métropole endosse un rôle de coordinateur local de la transition énergétique et anime le territoire sur les questions environnementales ;

- Le SCoT, Schéma de Cohérence Territorial doit être soumis pour approbation aux élus du Conseil de la Métropole en octobre prochain. Il proposera un axe stratégique visant à reconquérir la qualité de l'air ;

- Le Plan de Déplacements Urbains, ce document de planification élabore un projet global en matière d'aménagement du territoire et des déplacements sur 10 ans. Il évalue les impacts environnementaux des actions identifiées aussi bien sur le qualitatif que le quantitatif et les évolutions des émissions de polluants à l'horizon 2025 ;

- Le Plan de Déplacements Entreprises, la Métropole soutient les entreprises qui mettent en place des mesures destinées à réduire la part de l'utilisation individuelle de la voiture particulière dans les déplacements et à promouvoir les modes alternatifs pour les trajets domicile-travail et les déplacements professionnels des salariés.

dossier DE PRESSE

Depuis sa mise en place, 139 conventions PDE dont 30 PDIE (Plan de Déplacements Inter-Entreprises) et 57 commerçants se sont engagés avec la Métropole, soit un total de 42 800 salariés dont 8 000 ont choisi de prendre un abonnement au Réseau Astuce.



Des actions concrètes qui montent en puissance :

La Métropole amplifie son action...

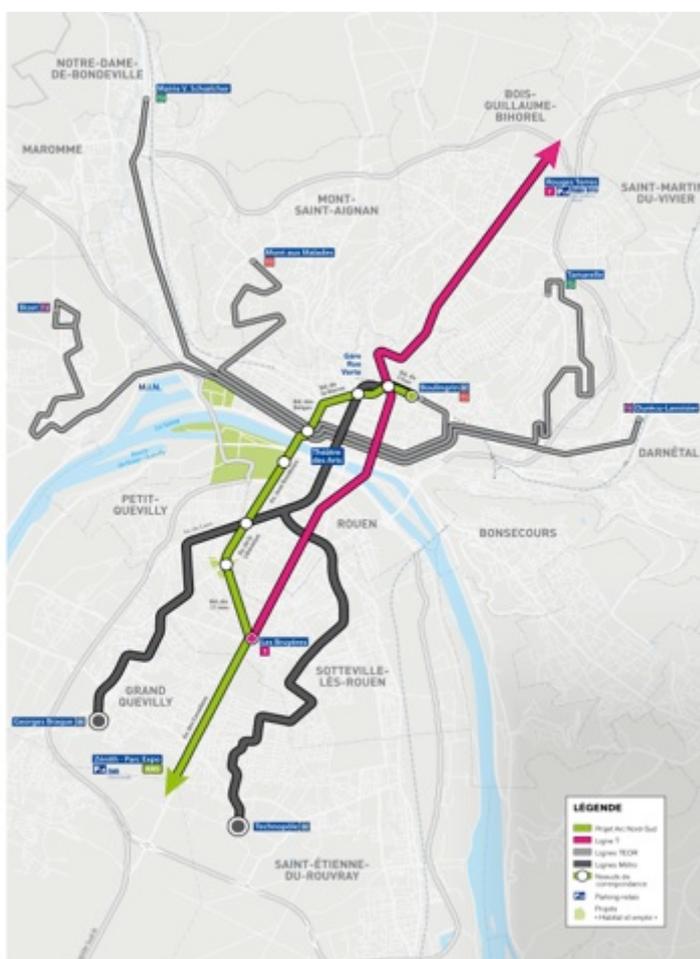
... en faveur des transports en commun

Afin de poursuivre le développement de ses infrastructures de déplacements et favoriser l'intermodalité, la Métropole met en œuvre de nombreux projets en ce sens :

- La future Ligne Nouvelle Paris-Normandie avec la construction d'une nouvelle gare à Rouen Saint-Sever ;
- La réflexion sur des modes de propulsion plus écologiques pour les bus ;

dossier DE PRESSE

-L'aménagement de la T4, une nouvelle ligne de transport à haut niveau de service entre les secteurs de Boulingrin et du Zénith.



Cette nouvelle ligne de 8,5 km, va s'étendre de la place du Boulingrin jusqu'au Zénith.

Elle desservira 5 communes, Rouen, Petit-Quevilly, Sotteville-lès-Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray et Grand-Quevilly.

Elle va proposer aux utilisateurs des améliorations de performance sur la ligne F1 au nord ainsi que des parkings relais au nord et au sud de l'agglomération.

Enfin, le projet offrira des transports en commun de qualité aux 150 000 habitants qui habitent dans cet espace, tout en anticipant les besoins futurs des quartiers en pleine mutation (écoquartier Flaubert, Jean Rondeaux/Chartreux, desserte des grandes zones d'emplois Plaine de la Ronce, Madrillet...).

dossier DE PRESSE

... pour l'aménagement du territoire durable

L'objectif de la Métropole est de favoriser l'aménagement d'un territoire moins consommateur en énergie et moins dépendant de la voiture. Pour cela, certaines actions sont à mener pour :

- Favoriser une urbanisation prioritaire le long des axes de transports collectifs structurants ;
- Tendre vers une préservation raisonnée des emprises ferroviaires ;
- Prioriser les opérations de logement à programmer en fonction des critères d'accessibilité.

... pour faire évoluer les comportements

Favoriser les modes de déplacements économiques, respectueux de l'environnement et diminuer la place de la voiture individuelle font partie des objectifs principaux de la Métropole. La Collectivité propose déjà de nombreuses alternatives mais souhaite aller plus loin avec quelques pistes de réflexion :

- Estimer la faisabilité de développement d'un service d'autopartage ;
- Renforcer l'intégration des enjeux environnementaux dans le processus de planification ;
- Étudier le déploiement de capteurs innovants pour la qualité de l'air ;
- Élaborer une stratégie de covoiturage en lien avec les partenaires du territoire et notamment développer et organiser l'usage partagé de la voiture individuelle dans les zones d'activité économiques où la desserte par les transports en commun s'avère peu efficace;
- Développer, en appui des grands projets urbains, des maquettes numériques afin de mieux appréhender les problématiques de qualité de l'air ;
- Libérer les données relatives à la mobilité (Open-Data) pour favoriser la construction collective de solutions de mobilité.

dossier DE PRESSE

... pour un meilleur partage de l'espace public

La Métropole Rouen Normandie dans une logique partagée de requalification urbaine et de développement des modes de déplacement doux, transforme petit à petit l'espace public où bus, cyclistes et piétons ont chacun leur place. La Métropole souhaite aller plus loin dans ce domaine en proposant de :



- Préfigurer une zone à circulation restreinte ;
- Conforter la place du piéton dans un espace public repensé pour développer l'usage de la marche à pied, mode de transport le plus économique et le plus écologique ;
- Coordonner les stratégies de stationnement ;
- Accélérer la réalisation des aménagements cyclables ;
- Déployer des zones tests : laboratoire de la mobilité et de la ville de demain.

dossier DE PRESSE

... afin d'organiser une chaîne durable de transport de marchandises

Dans l'optique d'organiser et de rationaliser le transport de marchandises notamment en centre-ville, la Métropole souhaite :

- Favoriser l'émergence de solutions innovantes en termes de logistique urbaine (Consignes, espaces de livraison de proximité...);
- Valoriser les alternatives au transport routier de marchandises (ferroviaire, fluvial).

Pourquoi la Métropole candidate à l'appel à projet du Ministère de l'Écologie ?

Les résultats de l'appel à projet « Villes respirables » seront connus cette semaine. Si la Métropole est retenue, elle s'engage à mettre en œuvre des mesures fortes dans le domaine de la mobilité mais également au regard des enjeux locaux, dans le domaine résidentiel, industriel et agricole.

Mais lauréate ou non, la Métropole maintiendra quoi qu'il arrive son engagement, parce qu'il est urgent d'agir aujourd'hui, sans attendre les infrastructures de demain (Contournement est). Il est urgent d'engager résolument le territoire vers la sobriété énergétique.

Qualité de l'air et pollution atmosphérique : de quoi parle-t-on ?

État des lieux sur le territoire de la Métropole

La définition de la pollution atmosphérique est très claire, c'est la présence dans l'air ambiant de substances émises par les activités humaines ou issues de phénomènes naturels pouvant avoir des effets sur la santé humaine ou sur l'environnement.

Chacun d'entre nous respire chaque jour environ 15 000 litres d'air. La présence de polluants, même à très faible concentration peut entraîner des effets importants sur la santé.

dossier DE PRESSE

Ces polluants peuvent être la cause de pathologies ou bien l'exacerbation existantes de celles-ci : allergies, maladies respiratoires, aggravation des maladies cardio-vasculaires...

La qualité de l'air constitue un enjeu majeur pour la santé, pour l'environnement, pour l'économie ainsi que pour l'attractivité du territoire.

Les chiffres du Commissariat Général au Développement Durable dans son rapport de la Commission des comptes et de l'économie de l'Environnement-Santé et qualité de l'air extérieur de juillet 2012 sont alarmants :

« Dès lors qu'on prend en compte les effets sur la santé de l'exposition chronique à la pollution de l'air, le coût de cette pollution en France peut être estimé entre 20 et 30 Milliards d'€ et de l'ordre de 400 à 500 € par habitant. Ce coût semble principalement lié à la mortalité. De façon générale, les coûts estimés ne prennent pas en compte l'ensemble des impacts sanitaires liés à la pollution de l'air extérieur ni les impacts sanitaires de tous les polluants. Il est donc plus que vraisemblable que ces premières estimations soient sous-estimées ».

Sur le territoire de la Métropole, la qualité de l'air est surveillée par Air Normand.

Cette association agréée de surveillance de la qualité de l'air en Haute-Normandie, diffuse les informations sur les problématiques liées à la qualité de l'air dans le respect du cadre légal et réglementaire en vigueur. La Métropole est membre de cette association et siège dans le Collège des collectivités locales. Elle a établi avec Air Normand une convention quinquennale d'objectifs.



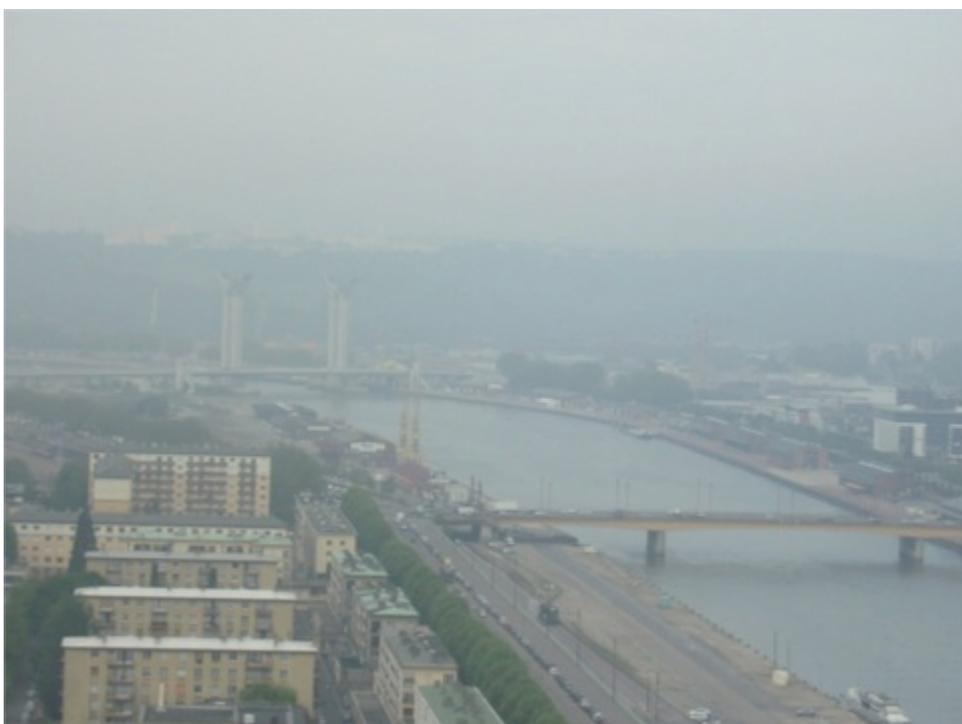
Air Normand dispose d'un réseau de capteurs répartis sur le territoire et de modèles de prévisions sophistiqués couplés aux mesures.

Ces mesures sont établies sur la base de normes fixées par l'Europe et la France. Elles sont régulièrement réévaluées en fonction notamment des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé.

dossier DE PRESSE

État des lieux de la pollution atmosphérique sur la Métropole Rouen Normandie

1- Une qualité de l'air dégradée



Les Particules Fines

Les particules fines (PM) sont présentes naturellement dans l'environnement du fait de phénomènes naturels. Mais les activités humaines ont considérablement augmenté leur concentration atmosphérique.

Les PM 10 représentent la catégorie de particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres. Sur le territoire de la Métropole, les valeurs annuelles sont respectées.

Elles sont même plus faibles en 2014 qu'en 2013 (baisse de 14 % en moyenne) marquant de façon plus prononcée une tendance déjà amorcée les années précédentes.

dossier DE PRESSE

Pour les poussières PM 2.5, particules dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres, les moyennes annuelles se situent au-dessus de l'objectif de qualité.

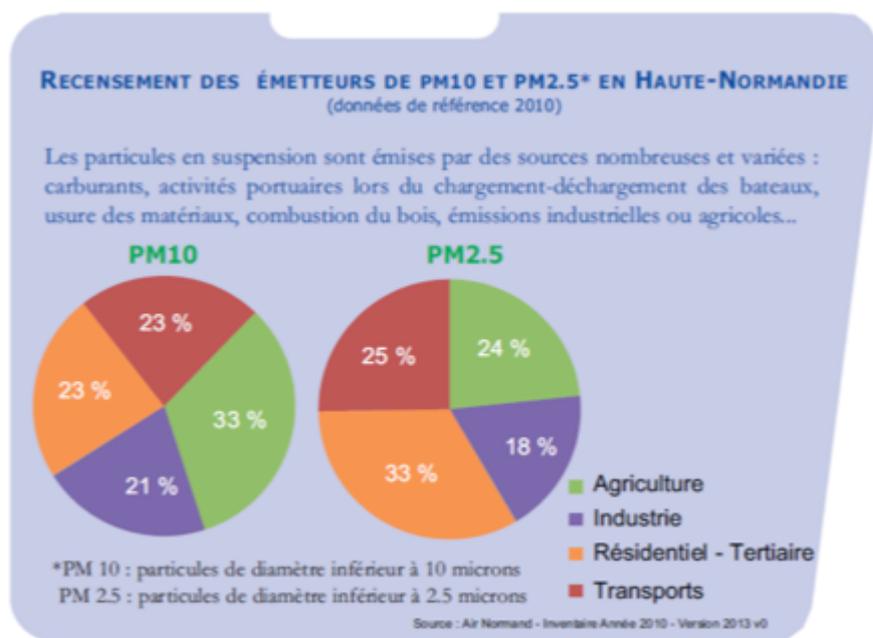
Les épisodes de pollution restent cependant très marqués par les particules en suspension. Le territoire a connu 7 épisodes où le seuil d'alerte a été atteint. Quatre jours ont concerné toute la population et non uniquement les personnes sensibles. Le mois de mars étant particulièrement touché.

Les oxydes d'azote (NO_x)

Le monoxyde d'azote est un gaz produit lors des phénomènes de combustion à haute température par oxydation de l'azote de l'air. Le dioxyde d'azote (NO₂) résulte de son oxydation.

Le constat reste identique aux années précédentes, c'est en proximité du trafic routier que sont dépassées les normes européennes en dioxydes d'azote (NO₂). Le périmètre situé à Rouen entre le pont Guillaume-Le-Conquérant et le boulevard des Belges ou encore le site Quai du Havre affichent régulièrement un dépassement de la valeur limite européenne (en moyenne annuelle).

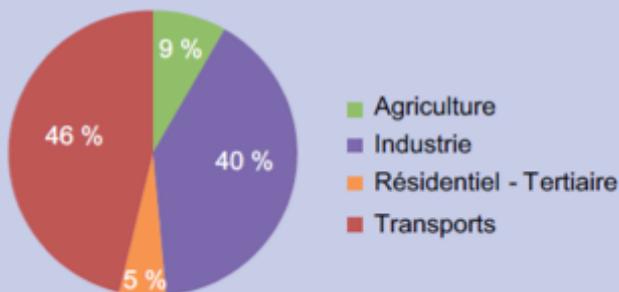
2- Des sources de pollutions multiples



dossier DE PRESSE

RECENSEMENT DES ÉMETTEURS DE NO_x EN HAUTE-NORMANDIE (données de référence 2010)

Les NO_x sont classiquement identifiés comme traceurs du trafic automobile mais les rejets industriels sont aussi importants en Haute-Normandie.



Source : Air Normand - Inventaire Année 2010 - Version 2013 v0

Contacts

Sophie CHARBONNIER
Attachée de presse de la Métropole Rouen Normandie
02 32 76 84 24 / 06 46 15 34 21
sophie.charbonnier@metropole-rouen-normandie.fr